

Assainissement non collectif

Mon installation, je l'entretiens !

Entretien son installation d'assainissement non collectif, c'est obligatoire !

Pour la préserver et éviter les mauvaises odeurs, la remontée de matières voire, l'effondrement de la fosse, l'installation nécessite un entretien régulier, au même titre qu'un contrôle technique pour une voiture. Car même si elle n'est pas visible, l'installation d'assainissement est utilisée chaque jour.

Mon installation est un filtre à sable

→ Préfiltre (prétraitement)

Nettoyage au jet d'eau: tous les 6 mois

→ Fosse toutes eaux (prétraitement)

Vidange par un vidangeur agréé: dès que les boues atteignent 50% de la hauteur de la fosse

→ Filtre à sable (traitement)

Contrôle et nettoyage des regards: tous les 6 mois



Nettoyage des drains: en cas de colmatage

Mon installation est un filtre compact

→ Préfiltre (prétraitement)

Nettoyage au jet d'eau: tous les 6 mois

→ Fosse toutes eaux (prétraitement)

Vidange par un vidangeur agréé: dès que les boues atteignent 50% de la hauteur de la fosse

→ Filtre compact agréé (traitement)

Nettoyage ou renouvellement du média filtrant indiqué dans la notice du fabricant (entre 7 à 10 ans)

Mon installation est une microstation

→ Microstation (prétraitement + traitement)

Vidange: dès que les boues atteignent 30% de la hauteur de la fosse



Vérification des éléments électromécaniques: indiqué sur la notice du fabricant



Le conseil en plus: Souscrire à un contrat d'entretien annuel avec une entreprise spécialisée!

Mon installation est un filtre planté

→ Filtre planté (prétraitement + traitement)

Désherbage manuel: régulièrement



Fauchage ou faucardage: 1 fois par an



Curage du compost et évacuation des boues: tous les 10 ans

LA POMPE DE RELEVAGE

Elle peut se trouver sur les 4 types d'installation et nécessite un contrôle régulier pour s'assurer du bon fonctionnement. Au bout de 10 ans, la pompe doit être changée.



Le conseil en plus: équiper la pompe d'une alarme pour signaler tout dysfonctionnement.

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DE MON INSTALLATION, JE SUIS LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES



Ce que je peux faire

- Utiliser des produits ménagers naturels et biodégradables (vinaigre blanc, bicarbonate de soude...)
- Utiliser un activateur biologique (levure de boulanger, yaourt périmé...) pour réactiver la fosse après une absence prolongée, une vidange, un dysfonctionnement



Ce que je ne peux pas faire

- Verser de l'huile de friture (à déposer en déchèterie)
- Jeter des déchets tels que lingettes, couches, produits hygiéniques, préservatifs... pour éviter de boucher la fosse (à mettre à la poubelle)
- Jeter des médicaments (à rapporter en pharmacie)
- Verser des produits dangereux (dissolvants, dégraissants, peinture...) (à déposer en déchèterie)



Ce qui m'est interdit de faire

- Stationner, circuler ou stocker des charges lourdes sur l'installation pour éviter de l'endommager
- Imperméabiliser la zone (mettre un enrobé, poser des dalles...) car l'installation doit respirer
- Raccorder les eaux pluviales ou les eaux de piscine à l'installation, qui n'est pas dimensionnée pour absorber des quantités importantes d'eau



Les conseils en plus

- 1 Je m'assure que tous les regards de visite et de contrôle restent accessibles pour faciliter l'entretien
- 2 Je vérifie l'absence de végétation imposante à moins de trois mètres, car les racines peuvent abîmer l'installation

DÉCOUPEZ-MOI ET ACCROCHEZ-MOI SUR LE FRIGO!



Le petit mémo de l'entretien de mon installation d'assainissement



Mon installation est

Je dois vérifier / entretenir

La date à laquelle j'ai fait l'entretien

L'entretien régulier de l'installation évite les mauvaises surprises lors de la visite de contrôle.